



Département de  
VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 084-218400570-20251006-DEL\_25\_07\_07-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 7

### OBJET DE LA DELIBÉRATION n° 25-07-07

### FONDS DE CONCOURS 2024 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

## SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01.10.2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

**Etaient présents** : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN.

**Absents** : M. Lionel NICOLAS, M. Alessandro POZZO, M. Thibaud RICHARD.

**Mme Muriel PONTET** a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement ou plusieurs équipements.

A ce titre, la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon a attribué à la commune de JOUCAS une participation financière d'un montant de 10.870 € pour l'exercice 2024 afin de financer des opérations d'équipement.

Par délibération n° 24-05-02 en date du 3 juin 2024, l'assemblée délibérante a approuvé le plan de financement de l'opération des containers enterrés et sollicité le fonds de concours 2024 auprès de la CCPAL. Cependant la dépense a été moins élevée que prévue compte tenu des participations du SIRTOM et de fait le plan de financement s'en trouve modifié.

Par conséquent, afin de régulariser la situation, il est proposé d'approuver le plan de financement comme suit :

DESIGNATION DES OPERATIONS	MONTANT DES TRAVAUX H.T.					AUTO-FINANCEMENT	%
		FONDS DE CONCOURS CCPAL	%	TOTAL AIDES	%		
CONTAINERS ENTERRES	24 055,43 €	10 870,00 €	45,19%	10 870,00 €	45,19%	13 185,43 €	54,81%
<b>TOTAL</b>	<b>24 055,43 €</b>	<b>10 870,00 €</b>	<b>45,19%</b>	<b>10 870,00 €</b>	<b>45,19%</b>	<b>13 185,43 €</b>	<b>54,81%</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement modifié des travaux précités comme ci-dessus ;
- **SOLICITE** une subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon pour un montant total de 10.870,00 € au titre de l'exercice 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

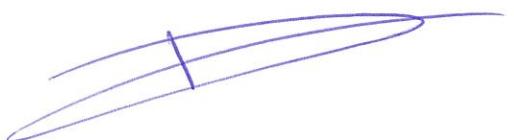
Le Maire,

**Lucien AUBERT**



La Secrétaire de Séance,

**Muriel PONTET**



Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 084-218400570-20251006-DEL\_25\_07\_07-DE